



J.-P. BANAÏ

Par la mise en commun des moyens de chacun, la confiance accordée à l'esprit de responsabilité individuelle, la protection issue du statut de salarié et ses principes de constitution d'un patrimoine collectif transmissible dans la durée, le statut Scop offre une perspective d'avenir à l'exercice

pérennité et leur vitalité, en ayant su perpétuer l'état d'esprit et les fondements qui les animent.

La Scop, qu'est-ce que c'est ?

Littéralement société coopérative de production, la Scop est une SA ou SARL qui repose sur le principe de la maîtrise de l'entreprise par ses salariés, les géomètres-experts étant majoritaires à au moins 51 % du capital social. Le capital en Scop n'est pas une finalité, mais avant tout le moyen d'accéder à la maîtrise de son outil de travail et un facteur de solidité de la société. Les bénéficiaires ont une double vocation : rétribuer le travail des salariés associés sous forme de participation, d'intéressement, voire de dividendes,

La Scop, une alternative pour les professions libérales

Architectes, psychologues, hydrologues, consultants... Ils sont de plus en plus nombreux à délaisser le statut de profession libérale pour s'organiser en Scop. S'installer devient en effet coûteux et hasardeux face à une clientèle plus incertaine, plus versatile. La rapidité des changements technologiques nécessite aussi une capacité à investir dans l'actualisation des compétences et de l'outil de travail. Autant de raisons qui justifient la mise en commun de ses moyens. La Scop offre aussi un statut de salarié plus protecteur, notamment face au risque de chômage. En tant que société, sa fiscalité est aussi plus avantageuse que celle d'un cabinet libéral.

patrimoine évite tout risque de dilution et d'émiettement du capital. Un atout essentiel dans un métier qui repose sur sa capacité à conserver la mémoire du patrimoine des familles et des collectivités locales. Dernier atout : l'implication des collaborateurs et les principes de management participatif assurent la motivation de salariés désormais mieux formés, mieux éduqués et demandeurs d'autonomie, de responsabilités et de plaisir au travail. Ce fonctionnement est devenu désormais impératif : seule l'autonomie, la capacité de décision – et de contestation – de chacun permettent de réagir vite en environnement incertain. La Scop n'est pas pour autant une formule miracle. Elle est simplement pour le géomètre-expert une alternative crédible adaptée à un monde économique en perpétuel changement.

La Scop, une alternative crédible pour les géomètres-experts

Armel Bertin

*Géomètre-expert,
PDG de la Scop ATGT*

de la profession de géomètre-expert. Née en 1947, l'ATGT compte aujourd'hui plus de 150 collaborateurs répartis sur une quinzaine d'agences dans toute la France, pour la plupart associés de la coopérative. Un itinéraire exceptionnel si l'on se souvient qu'entre 1985 et 1995, le nombre de cabinets de géomètres-experts a diminué de moitié en France. Aujourd'hui, les trois premiers cabinets de géomètres-experts – dont l'ATGT – sont organisés sous forme Scop à qui ils doivent leur

et alimenter des réserves qui restent propriété de la Scop et constituent son patrimoine collectif avec nécessité d'investir, garantissant ainsi le renforcement de l'outil de travail. Les salariés associés participent en assemblée générale aux grandes décisions et élisent parmi eux leurs dirigeants. Désigné par ses pairs sur la base de la compétence dont il a fait preuve et de la confiance qu'il suscite, le patron de Scop n'en a que davantage de légitimité pour exercer son autorité.

Le capital du géomètre-expert, c'est la mémoire du foncier

En responsabilisant les salariés associés, la Scop favorise la transmission des informations, des savoirs, la connaissance du terrain, des dossiers pour construire le principal capital du géomètre-expert : sa matière grise et ses archives. La constitution de réserves non partageables permet la transmission automatique du patrimoine et des savoir-faire accumulés d'une génération à l'autre. En restant dans l'entreprise, ce

Pour en savoir plus, consulter le site www.scop.coop ou contacter la confédération générale des Scop (01 44 85 47 01 ; cgcom@scop.coop).

► **Chers lecteurs, cette rubrique est la vôtre. Vos idées, vos opinions, vos humeurs nous intéressent. Cette page vous est ouverte, écrivez-nous.**

Géomètre – 40, avenue Hoche – 75008 Paris.
geometre@publi-topex.com